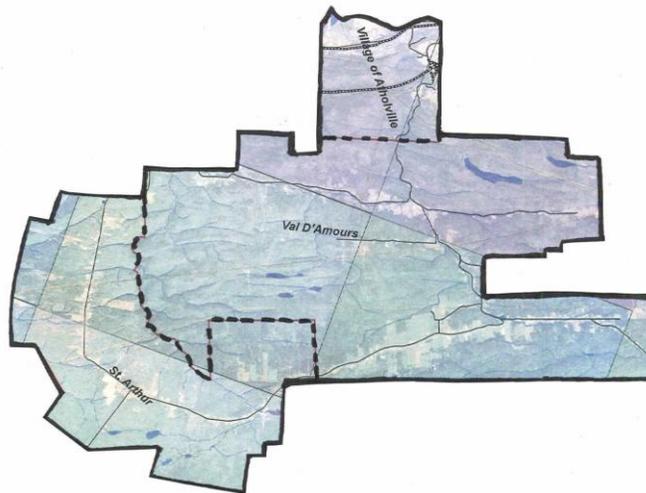


PROJET DE REGROUPEMENT DES COMMUNAUTÉS D'ATHOLVILLE, VAL D'AMOURS ET SAINT-ARTHUR EN UNE MUNICIPALITÉ

Rapport final de l'étude de faisabilité



Le 15 octobre 2014

Sommaire

Avec la création par le gouvernement du Nouveau-Brunswick du projet « Nos collectivités – Notre avenir! », les districts de services locaux (DSL) de Val D'Amours et de Saint-Arthur ont vu l'occasion d'ouvrir les pourparlers avec la municipalité d'Atholville pour étudier la possibilité d'envisager une forme d'union de leurs communautés respectives et de partage des services. Les premières réunions ont débuté en novembre 2012 et se poursuivent jusqu'en octobre 2014. Deux représentants de chacune des communautés d'Atholville, de Saint-Arthur et de Val D'Amours ont formé un comité de travail qui avait pour mandat d'étudier la possibilité et la forme d'union et de partage des services. Pour chacun des membres du comité il était important de bien représenter la population de leur communauté et de mettre en valeur les aspirations et les besoins des personnes qu'ils représentaient. Les préoccupations des différents segments de la population, résidents, leaders d'opinion, commerces, industries, associations et divers organismes, ont été prises en considération. Les nombreuses réunions de travail ont été alimentées par des réunions publiques et une séance d'élaboration d'une vision communautaire. Des consultations continues sont entreprises auprès des comités locaux pour s'assurer d'une représentation efficace qui tient compte des besoins de la population. C'est ainsi qu'une série de rencontres des leaders d'opinion dans les trois communautés a eu lieu séparément au début de mai 2014 afin de cerner les besoins possiblement différents dans chaque communauté.

Rappelons qu'une évaluation préliminaire fut présentée au ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux d'alors, l'honorable Bruce Fitch, en mars 2014. Cette évaluation comprenait une requête pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour un éventuel regroupement des trois communautés. Deux formes de regroupement sont envisagées : La formation d'une communauté rurale, ou l'annexion des deux districts de services locaux de Val D'Amours et de Saint-Arthur à la municipalité d'Atholville. Plus les travaux avançaient cependant, plus se dessinait le choix de l'annexion des deux DSL au Village d'Atholville. L'étude des détails budgétaires a accaparé le plus gros du temps des réunions de travail. Les participants travaillaient fort pour respecter les désirs de leur population respective de se prendre en main sans que les coûts en soient trop élevés. La population des DSL sera appelée à exprimer son choix par un plébiscite en décembre 2014.

La question des routes est d'une importance primordiale pour les citoyens des trois communautés. La population des DSL voit le lien primordial et critique entre le développement communautaire et économique d'une part, et un réseau routier qui répond aux besoins de déplacements pour le travail, les affaires, les soins de santé, les relations familiales et sociales, les activités bénévoles et l'ouverture sur le monde extérieur. En fait, la possibilité de pouvoir influencer les décisions concernant l'entretien des routes a été le facteur déterminant dans la volonté des habitants de vouloir s'associer et éventuellement de pouvoir décider des priorités à accorder au développement communautaire qui, selon eux, passe nécessairement par l'assainissement et l'entretien du réseau routier.

Le Comité de travail tient à remercier le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'encadrement, l'information et les conseils techniques fournis tout au long de la démarche. Les remerciements s'adressent plus particulièrement à :

Johnny St-Onge, gestionnaire, Direction de la restructuration communautaire

et

Benoît Locas, alors agent de développement

Pour sa grande contribution, sa collaboration et sa disponibilité,

Merci à

Nicole LeBrun, directrice générale du village d'Atholville.

TABLE des MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Sommaire..... | 2 |
| Mot du président, Michel Soucy | 7 |
| 1. Démarrage et déroulement du projet..... | 7 |
| 1.a. Démarches entreprises pour la réalisation de l'étude de faisabilité..... | 7 |
| 1.b. Table ronde communautaire, Comité de travail et comité technique | 8 |
| 1.c. Les objectifs ciblés, les avantages recherchés par le Comité de travail..... | 8 |
| 2. Portrait des communautés d'Atholville, de Val D'Amours et de Saint-Arthur | 9 |
| 2.a. Communautés, identité et fierté communautaires | 9 |
| 2.b. Les liens et les intérêts communs | 9 |
| 2.c. Le territoire géographique | 10 |
| 2.d. Les citoyens | 10 |
| 2.e. La vie communautaire, les organismes communautaires et la participation des citoyens au développement des communautés | 12 |
| 2.f. L'environnement et les ressources naturelles | 13 |
| 2.g. L'économie et les entreprises..... | 14 |
| 2.h. Les infrastructures, les installations et les équipements | 14 |
| 2.i. Les services municipaux/locaux, provinciaux et fédéraux | 15 |
| 2.j. Les actifs et les passifs | 15 |
| 2.k. L'assiette fiscale pour payer les services municipaux/locaux et le taux de l'impôt foncier .. | 16 |
| 2.l. Rôle / fonction au sein de la région de Restigouche et de la province du N.-B. | 16 |
| 2.m. Les forces/les acquis, l'avenir souhaité pour les communautés, les améliorations à apporter à nos communautés pour y arriver | 16 |
| 2. n. Les structures de gouvernance et les outils qu'elles nous procurent pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et réaliser l'avenir souhaité pour nos communautés | 17 |
| 3. L'option de regroupement retenue– municipalité, communauté rurale | 17 |
| 3.a. Les objectifs ciblés par les communautés | 17 |
| 3.c. Avantages et inconvénients | 18 |
| 4. Le regroupement proposé..... | 19 |
| 4.a. Les limites territoriales | 19 |
| 4.b. Le maintien et le renforcement des identités communautaires | 19 |
| 4.c. Le nom..... | 19 |
| 4.d. Les quartiers..... | 19 |
| 4.e. Le conseil et les comités du conseil | 19 |

| | | |
|--------|--|----|
| 4.f. | Comités de citoyens..... | 20 |
| 4.g. | L'appui aux organismes communautaires | 20 |
| 4.h. | La représentation au sein des organismes régionaux et locaux de prestation de services | 21 |
| 4.i. | Les services municipaux locaux actuels | 21 |
| 4.j. | Les arrêtés municipaux | 21 |
| 4.k. | Le personnel et la structure administrative | 21 |
| | Organigramme du Village d'Atholville en septembre 2014. | 22 |
| 4.l. | Actifs et passifs et la répartition de ceux-ci | 23 |
| 4.m. | Projections budgétaires – Dépenses et revenus annuels, et taux d'impôt foncier annuels.. | 23 |
| 4.m.1. | Projections des dépenses incluant les dettes du village. | 23 |
| 4.m.2. | Dettes du village et des DSL | 23 |
| 4.m.3. | Projections des recettes | 23 |
| 4.m.4. | Impôt foncier dans le village actuel..... | 24 |
| 4.m.5. | Impôt foncier dans les deux DSL | 24 |
| 4.m.6. | Subvention annuelle de financement et de péréquation communautaire | 24 |
| 4.m.7. | Recettes non fiscales | 24 |
| 4.m.8. | Fonds de la taxe sur l'essence | 24 |
| 4.m.9. | Terres agricoles | 25 |
| 4.n. | Les conditions requises (par les communautés) au regroupement | 25 |
| 4.o. | Les avantages et les inconvénients du regroupement proposé par rapport à la situation actuelle | 25 |
| 4.p. | La question des routes | 25 |
| | Les routes dans les deux DSL..... | 25 |
| 5. | Participation des parties prenantes à la réalisation de l'étude | 26 |
| 5.a. | Activités (p. ex. documents d'information, site Internet, sessions d'information, rencontres avec groupes cibles, sondage par courrier ou téléphone)..... | 26 |
| 5.b. | Résultats (participation; points de vue exprimés) | 27 |
| 5.c. | Conciliation des points de vue | 27 |
| 6. | Conclusion et recommandations au ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, l'honorable Brian Kenny..... | 28 |
| | Annexes | 29 |
| | Arrêtés Municipaux – Village d'Atholville | 29 |
| | Projections budgétaires | 30 |

| | |
|--|-----------|
| Tableau 4.m.3..... | 30 |
| <i>4.m.4 Taux d'impôt foncier selon les types de biens et l'évaluation foncière au village d'Atholville en 2014, et comme grand village en 2016.....</i> | <i>31</i> |
| 4.m.5. Tableau des taux de taxe..... | 32 |
| <i>4.p. Les routes dans les DSL.....</i> | <i>33</i> |

Mot du président, Michel Soucy

Il y a de cela plusieurs mois que le DSL de Val D'Amours, le DSL de Saint-Arthur et la municipalité d'Atholville se sont réunis afin de partager leurs intérêts concernant un projet de regroupement. Je suis très heureux de partager avec vous le travail que nous avons accompli à ce jour. Ce projet nous a permis de mener une étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle municipalité.

Un merci sincère aux membres de nos trois communautés qui nous ont permis de franchir cette importante étape. Leur engagement et leur disponibilité démontrent bien que nous voulons avancer et faire grandir nos communautés.

Il va sans dire qu'un projet aussi important aura un impact sur notre développement environnemental, économique et communautaire. D'où l'importance de cette démarche. Nous avons sondé d'une façon continue les citoyens et les gens d'affaires de nos communautés respectives et nous observons le niveau d'intérêt face à cette initiative.

Afin de décider de notre sort, il va falloir que cette démarche soit démocratique. Ensemble nous serons capables de faire face aux grands défis à venir.

1. Démarrage et déroulement du projet

1.a. Démarches entreprises pour la réalisation de l'étude de faisabilité

Depuis maintenant plusieurs mois, le Village d'Atholville ainsi que les comités consultatifs des DSL de Val D'Amours et Saint-Arthur discutent de la possibilité d'une restructuration communautaire (regroupement), soit :

- de procéder à l'annexion des Districts de services locaux (ci-après « DSL ») de Val D'Amours et de Saint-Arthur au Village d'Atholville; ou
- de constituer le Village d'Atholville, les DSL de Val D'Amours et de Saint-Arthur en une communauté rurale.

Les DSL de Val D'Amours et de Saint-Arthur ont clairement identifié leur volonté de se gouverner et ils ont initié des discussions avec le Village d'Atholville. Un comité de travail a été formé pour ces discussions préliminaires et les objectifs principaux qui ont été déterminés lors des premiers entretiens indiquent que leur priorité est l'auto gouvernance.

Le Village d'Atholville possède une assiette fiscale qui lui permet d'offrir d'excellents services à ses citoyens à des taux d'impôt foncier fort intéressants. Cette assiette fiscale repose sur une importante base non résidentielle autant au niveau commercial qu'industriel. Cette diversité économique permet aux élus municipaux d'évaluer le mérite de chaque projet de développement économique, mais *l'union fait la force* à certains égards quand on doit se positionner avec les autres instances gouvernementales. Une importante étude sur la gouvernance municipale a récemment été déposée auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick et certaines recommandations suggèrent que les communautés devraient compter une plus grande population. Le Village d'Atholville possède déjà les infrastructures nécessaires pour augmenter sa

population sans avoir à encourir d'investissements majeurs. Forte du regroupement des trois entités, la nouvelle municipalité posséderait une assiette fiscale de 202 356 950 \$.

Il existe certaines réalités politiques non négligeables lors d'une étude de ce genre et celles-ci ont été prises en considération tout au long des discussions. Présentement, un conseil de six (6) élus est responsable pour la gouvernance du Village d'Atholville. Ces élus représentent l'ensemble de la population du territoire géographique et en se joignant aux DSL, on augmente la bonne compréhension des enjeux de la communauté. Advenant une annexion, il est évident que les prises de décisions seront modifiées et il y aura un plus grand territoire géographique à desservir, en fait, il s'agirait d'un territoire dix (10) fois plus grand. Il est intéressant de considérer les possibilités de croissance économique d'un si vaste territoire bien positionné au nord du Nouveau-Brunswick. Une nouvelle entité municipale de cette envergure avec une population de presque 4 000 citoyens saurait sûrement tirer son épingle du jeu au niveau provincial.

1.b. Table ronde communautaire, Comité de travail et comité technique

Le comité de travail s'acquiesce des communications auprès de la population des trois communautés. Il veille à l'organisation de plusieurs séances de consultation publique et d'une séance sur la vision communautaire. Des rencontres avec les leaders d'opinion, du milieu des affaires et du monde associatif, sont organisées pour informer et sonder l'opinion des gens.

Le comité de travail est formé de deux représentants de chaque communauté, y siègent les personnes suivantes :

Michel Soucy, maire du village d'Atholville;
Maurice Power, conseiller au village d'Atholville;
Jean-Guy Levesque, président du DSL de Val D'Amours;
Donald LeBlanc, membre du DSL de Val D'Amours;
Marc Thibeault, président du DSL de Saint-Arthur;
Hector Pitre, membre du DSL de Saint-Arthur.

Le comité technique est composé de :

Nicole LeBrun, directrice générale du village d'Atholville;
Johnny St-Onge, du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL)
Benoît Locas, analyste de la restructuration communautaire au MEGL (Pour un certain temps).

Une fois le rapport déposé, un comité de plébiscite sera formé pour sensibiliser les gens à l'importance de faire valoir leur choix dans les communautés de Val D'Amours et Saint-Arthur. Ce comité bénéficiera des démarches gagnantes qui ont fait leurs preuves dans d'autres communautés et se basera sur un plan de travail bien préparé.

1.c. Les objectifs ciblés, les avantages recherchés par le Comité de travail

Les avantages découlant du regroupement :

Une plus grande collaboration et une meilleure communication :

- La collaboration et la communication entre les communautés favoriseront le bien de toutes les communautés, leur permettant d'évaluer leurs besoins communs et de partager le contrôle de la prestation des services;
- Au lieu de rivaliser entre elles, les communautés acquièrent une voix forte pour plaider leurs priorités en travaillant ensemble.

Le renforcement des capacités :

- Davantage d'accès aux ressources humaines (bénévoles et expertises professionnelles) et capacité financière d'offrir des services nécessaires communs (infrastructures, locaux, équipements, personnel, administration, programmes) pour appuyer les efforts des bénévoles, pour favoriser la croissance économique et attirer les investissements publics et privés.

Une économie des coûts de services :

- La réduction et l'abolition des duplications (infrastructures, locaux, équipements, administration), la réalisation d'économies d'échelle, l'achat en gros et l'allocation stratégique des ressources et des services;
- Une distribution plus équitable des frais de services;
- Un accès amélioré aux services abordables et de qualité à toutes les communautés. Ce qui ne serait pas possible sans la coordination des efforts, la mise en commun et une meilleure utilisation des ressources.

2. Portrait des communautés d'Atholville, de Val D'Amours et de Saint-Arthur

2.a. Communautés, identité et fierté communautaires

Les trois communautés possèdent des traits assez communs, en raison de leur proximité et de leurs intérêts semblables. Composés d'une population chaleureuse et accueillante, le village d'Atholville et les DSL de Val D'Amours et de Saint-Arthur se distinguent davantage par leurs limites géographiques que par leurs aspects communautaires. En plus d'être fiers du grand sens de solidarité de chaque communauté, ils possèdent tous des atouts propres.

2.b. Les liens et les intérêts communs

Les trois communautés partagent des liens et des intérêts communs en ce qui a trait aux questions sociales, économiques et environnementales. Elles tendent vers la prospérité économique, le maintien et l'amélioration des infrastructures et la protection de l'environnement et de la nature tout en misant sur la santé, le mieux-être et la croissance de leur population. Les trois communautés font face aux mêmes défis, l'exode des jeunes et des cerveaux et le vieillissement de la population.

Un fort sentiment d'appartenance à cette région commune relie les gens. D'ailleurs, tout dernièrement en juin 2014, le Village d'Atholville a été choisi pour le tournage de *La petite séduction*, une émission fort prisée de Radio-Canada, qui met en valeur des communautés triées sur le volet et qui constitue plutôt un événement rare et recherché pour les communautés du Nouveau-Brunswick. Cette émission a mobilisé les efforts et l'intérêt des trois communautés.

L'école Versant Nord regroupe les élèves de Saint-Arthur, Val D'Amours et Atholville. Non seulement les enfants fréquentent la même école, mais bien souvent ils ont même des liens de parenté puisque beaucoup de gens d'une des communautés ont des racines dans une autre. De plus, ces jeunes participent souvent à des sports d'été ou diverses activités ensemble. Le parc Sugarloaf est également un point d'intérêt important pour les trois communautés puisque l'ensemble de la population l'utilise et en profite. Le parc de vélos de montagne au parc Sugarloaf constitue un attrait touristique unique, dont les membres proviennent d'un peu partout, jusqu'à même la ville de Québec. Le centre commercial, les épicerie et les concessionnaires d'automobiles d'Atholville fonctionnent si bien en raison des gens de Saint-Arthur et Val D'Amours qui font affaires avec ces commerces. Les sentiers pédestres, de motoneige et de VTT sont également là pour les gens de la région en général. Le réseau d'égout de 37 km qui s'étend entre Atholville et Val D'Amours permet également une collaboration entre les deux communautés. En terminant, le développement et la promotion du tourisme constituent une partie essentielle des intérêts sur lesquels travaillent activement les trois communautés.

En conclusion, un des aspects les plus importants d'une communauté est le sentiment d'appartenance. Il est évident que les trois communautés possèdent chacune son charme et comptent sur des avantages, mais réunis ensemble, ces avantages ne feront qu'optimiser les attraits de la région.

2.c. Le territoire géographique

Au nord, s'étend le village d'Atholville, relié au DSL de Val d'Amours qui s'étend de l'est à l'ouest, alors que St-Arthur couvre l'ouest de Val d'Amours. Les deux DSL couvrent une grande étendue de l'intérieur des terres. Les nouvelles limites après la restructuration communautaire seront Tide Head et Glencoe, à l'ouest; Campbellton, Dundee et Balmoral à l'est.

2.d. Les citoyens

En ce qui a trait à la population des trois communautés, le tableau 1 qui suit révèle le nombre d'habitants selon les recensements 2011 et 2006. Malheureusement, on note une diminution dans toutes les populations. Avec une population en déclin, il s'agirait certainement d'un avantage de se rassembler et de devenir plus nombreux.

Les trois régions partagent également un trait important en commun quant à l'aspect linguistique. La langue maternelle française domine largement, on compte donc plus de 3 295 francophones dans les trois communautés (voir tableau 2 qui suit). Malgré ce fait, les documents issus des DSL

et du Village d'Atholville sont présentés dans les deux langues. Toutefois, la promotion de la langue française devient plus facile quand la population parle cette langue en famille à la maison.

Selon le recensement 2011, le nombre moyen d'enfants par famille est de 0,8 pour Atholville et Val D'Amours et de 0,9 pour Saint-Arthur (voir tableau 3 qui suit). On peut d'ailleurs constater que comparativement au Nouveau-Brunswick, l'âge médian, tel qu'indiqué au tableau 3, est plutôt élevé pour les trois régions. Heureusement, on voit de plus en plus de jeunes familles dans le DSL de Saint-Arthur, ce qui est très encourageant pour les gens du coin. Malgré la diminution de population lors des dernières années, les communautés demeurent positives et cherchent différents moyens de ramener les jeunes dans leur coin.

Les données statistiques du dernier recensement de 2011 sur l'éducation, le marché du travail et les revenus n'ont pas encore été publiées par Statistique Canada.

Tableau 1 : Les populations¹

| | Population 2006 | Population 2011 |
|---------------------|-----------------|-----------------|
| Atholville | 1 317 | 1 237 |
| Saint-Arthur | 743 | 683 |
| Val D'Amours | 1 906 | 1 858 |

Tableau 2 : Connaissance des langues officielles

| | Anglais seulement | Français seulement | Anglais et français | Autres |
|---------------------|----------------------|-----------------------|------------------------|--------|
| Atholville | 255 | 920 | 40 | 10 |
| Saint-Arthur | 15 | 665 | 5 | 0 |
| Val D'Amours | 115 | 1710 | 30 | 0 |

Tableau 3 : L'âge médian et le nombre d'enfants par famille

| | Âge médian | Nombre d'enfants/famille |
|--------------------------|------------|--------------------------|
| Atholville | 49,9 | 0,8 |
| Saint-Arthur | 43,5 | 0,9 |
| Val D'Amours | 47,0 | 0,8 |
| Restigouche | 48,7 | 0,8 |
| Nouveau-Brunswick | 43,7 | 0,9 |

¹ **Source :** Statistique Canada, Recensement de la population de 2011.

2.e La vie communautaire, les organismes communautaires et la participation des citoyens au développement des communautés

Les trois communautés sont choyées puisque leurs citoyens donnent de leur temps pour contribuer à créer un milieu actif et social. Plusieurs organismes sans but lucratif sont en place depuis très longtemps, comme les clubs d'âge d'or, les chevaliers de Colomb, entre autres. Ces organismes continuent d'exister grâce aux citoyens qui s'engagent afin de voir leur communauté se développer. Une grande partie des bénévoles ont commencé à donner de leur temps alors qu'ils étaient tout jeunes. Par conséquent, les organismes communautaires peuvent à l'heure actuelle compter sur l'enthousiasme de jeunes bénévoles et l'expérience des plus anciens. Une combinaison intergénérationnelle idéale pour assurer le bon fonctionnement des activités.

Les trois communautés possèdent chacune un club d'âge d'or formé d'ânés enthousiastes qui se rencontrent plusieurs fois par semaine pour jouer au bingo, aux cartes et participer à diverses activités. De plus, les trois communautés possèdent chacune une brigade de pompiers actifs et dévoués au bien-être de la communauté.

Si le Restigouche dans son ensemble est une région pépinière en matière d'artistes, c'est particulièrement vrai pour le DSL de Val D'Amours renommé pour ses talentueux artistes. Jean-Marc Couture, Christian Essiambre et Luc LeBlanc engendrent un grand sentiment de fierté pour les résidents du coin. La communauté peut fièrement dire que ces personnes très accomplies ont grandi à leurs côtés. Ces artistes ont d'ailleurs contribué à la promotion du DLS de Val D'Amours, qui par ailleurs compte des bénévoles très actifs et dévoués à leur communauté, une communauté qui leur permet d'organiser des activités et de maintenir une vie active. Val D'Amours possède ses organismes communautaires, tels que les Chevaliers de Colomb, Le club *Le bel âge* nouvellement formé et qui compte déjà au-delà de 100 membres, entre autres. Le comité responsable de la salle communautaire a organisé une collecte de fonds pour l'aménagement d'une patinoire extérieure. Les gens de Val D'Amours montrent particulièrement leur engagement communautaire quand il faut organiser des soirées et amasser des fonds au profit des gens malades. C'est dire combien les gens forment une communauté proche et unie.

À Saint-Arthur, la communauté éprouvait une immense fierté avec la présence de l'aréna Hector Pitre, autrefois nommée Aréna de Saint-Arthur. La décision fut prise de renommer l'aréna en honneur de M. Hector Pitre, étant donné que ce dernier s'est démarqué en donnant si généreusement de son temps et son énergie pour la création et le fonctionnement de l'aréna. De plus, de nombreux citoyens de cet endroit ont mis corps et âme pour l'obtention de leur propre aréna. Ceux ayant contribué à l'obtention et au bon fonctionnement de cet aréna éprouvent une immense fierté face à leur exploit alors que ceux qui en profitent régulièrement sont reconnaissants d'avoir accès à une telle infrastructure dans leur communauté. La majeure partie du fonctionnement de cet aréna est faite par des bénévoles. Ce projet démontre à quel point la communauté de Saint-Arthur est prête à travailler fort afin que ses citoyens et ses jeunes puissent profiter de l'aréna. Malheureusement, un incendie a ravagé le 21 mars 2014 l'édifice qui faisait la

fierté de la population. Mais déjà celle-ci est mobilisée à nouveau pour rebâtir l'arène. Ce qui va se traduire par de nombreuses heures de bénévolat. Saint-Arthur compte de nombreux organismes et des résidents qui participent activement au développement de la communauté. Les gens s'entraident énormément afin d'assurer le bien-être du DSL. Par exemple, l'an passé un groupe de bénévoles a ramassé des fonds et des dons en matériaux pour construire un nouveau perron pour l'église. Dans le DSL, tous les organismes ou presque sont gérés de façon entièrement bénévole puisqu'il n'y a aucun fonds dédié à ce genre de projets et que les gens ne veulent tout de même pas punir la communauté pour le manque de fonds. Les gens se gardent occupés grâce aux divers clubs mis en place pour profiter de la nature et des sports de plein-air. Le club de motoneige est très actif, il compte 200 membres qui possèdent un garage récemment rénové et une surfaceuse. Le club gère une piste de motoneige de plus de 60 km.

À Atholville, les résidents ont pu voir le retour du Carnaval d'hiver en mars 2013. Le comité du Carnaval est un très bon exemple du fonctionnement d'organisme communautaire qui va chercher la participation des gens. Le comité est formé de membres qui étaient bénévoles il y a plus de 20 ans lorsque le carnaval était un événement annuel. Cette année, de nouveaux membres se sont joints au comité afin d'apporter leur aide et organiser des événements pour les citoyens. Les gens de tout âge travaillent donc tous vers un même but; recueillir des fonds pour les domaines des sports, des loisirs et de la culture tout en offrant à la population un carnaval rempli d'activités.

La bibliothèque publique d'Atholville, la bibliothèque Raymond-Lagacé, est également un organisme communautaire important puisqu'elle incite fortement la participation des citoyens à toutes sortes d'activités éducatives. On y organise souvent des activités pour les enfants, tels que les bricolages et les clubs de lecture. Les adultes peuvent également profiter de ses services puisqu'elle offre cours et formation portant sur divers sujets d'intérêt.

Les différents groupes communautaires du Village tels les Chevaliers de Colomb, le Club d'Âge d'Or et le grand nombre de bénévoles en général travaillent fort pour faire en sorte que le Village bouge toujours.

2.f. L'environnement et les ressources naturelles

Situé dans le Restigouche, les DSL de Val D'Amours et Saint-Arthur et le Village d'Atholville sont tous choyés quant à l'environnement et les ressources naturelles. Les forêts sont abondantes et les gens en profitent pour s'adonner à leurs activités de plein-air. Les sentiers aménagés et entretenus encouragent les gens à faire de la marche, du VTT (véhicule tout terrain) ou de la motoneige et de la raquette en hiver. Le Centre plein-air de Saint-Arthur par exemple est l'endroit idéal pour faire de la pêche et pour profiter de la nature. Les amateurs de chasse et de pêche sont particulièrement choyés. En 2010-2011 et 2011-2012, le Festival de la forêt a fait un retour après une absence de 25 ans, grâce au travail bénévole des citoyens dévoués. En ce qui a trait aux activités forestières, suite à la fermeture du moulin de Saint-Arthur, la région eut accès à un

fonds de développement d'environ 1,2 million de dollars, fonds qui a servi à l'élaboration d'un plan de développement touristique pour le DSL de Saint-Arthur et à la mise sur pied d'une entreprise, *Meubles Saint-Arthur*, qui n'a malheureusement pas fait long feu.

À Val D'Amours, on a maintenant une coopérative des travailleurs forestiers qui font l'aménagement forestier, soit la préparation des terrains pour augmenter la productivité des forêts. Cette coopérative est importante et primordiale pour le développement des ressources naturelles primaires dans la région.

La rivière Restigouche et le Parc Sugarloaf comptent aussi parmi les endroits naturels les plus fréquentés du coin. Les citoyens apprécient bien ces espaces nature pour se détendre et pour profiter du plein air.

2.g. L'économie et les entreprises

On trouve dans les trois communautés des commerces importants pour l'économie de la région. Au Village d'Atholville, se trouvent de nombreux commerces pour le magasinage dans le centre commercial et aux alentours de cet espace commercial. Les entreprises du parc industriel contribuent grandement à l'économie du Village, tout comme le reste des divers commerces situés un peu partout au village. La venue prochaine d'une entreprise de culture et de transformation de la marijuana à des fins médicales ouvre des perspectives pour la création d'emplois et la revigoration du secteur industriel. Au Village d'Atholville, le moulin AVCell, le parc industriel et les édifices d'entreposage font partie des plus grandes infrastructures et possèdent bon nombre de pièces d'équipement. Le Village est également propriétaire du mail industriel. Avec les concessionnaires automobiles, le magasin d'épicerie, la pharmacie, pour n'en nommer que ceux-là, le Village d'Atholville a besoin de la participation des gens de Val D'Amours et Saint-Arthur pour garder ses commerces actifs.

Pour sa part, le DSL de Saint-Arthur possède un bon nombre de commerces qui font rouler l'économie du coin. Garages, salons de coiffure, entreprises de construction, dépanneur, station-service et plusieurs autres entreprises sont gérées par des gens de Saint-Arthur même. L'ancienne école a été vendue, un signe encourageant pour l'économie du coin car cela indique l'éventualité du démarrage d'une entreprise à vocation encore inconnue.

Lors d'un exercice d'énumération des entreprises de Val D'Amours quelques années passées, le compte s'élevait à environ 40 entreprises locales. En plus des entreprises habituelles comme le dépanneur et les salons de coiffure, on y trouve certaines entreprises comme une résidence pour personnes âgées, des entreprises de construction et de soudure, des garages, entre autres.

2.h. Les infrastructures, les installations et les équipements

Ensemble, les trois communautés possèdent un très grand nombre d'infrastructures. Toutes ont leur propre caserne de pompier et leurs camions d'urgence, leurs dépanneurs et leur église. De plus, les infrastructures comprennent deux champs de balle, une piscine, une patinoire extérieure,

deux écoles et plus encore. À Saint-Arthur, l'aréna était une infrastructure très importante qui a malheureusement disparu lors d'un incendie le 21 mars 2014 mais qui renaîtra éventuellement car une mobilisation de la communauté a lieu pour sa reconstruction. Le centre de plein-air constitue un acquis pour la communauté. À Val D'Amours se trouvent un centre communautaire, une école, une résidence pour personnes âgées, entre autres.

2.i. Les services municipaux/locaux, provinciaux et fédéraux

Les services locaux, provinciaux et fédéraux offerts dans les trois régions comprennent les services de poste, les écoles (Val D'Amours et Atholville), la collecte de déchets, les services d'urgence. De plus, il existe à proximité des trois communautés (à Campbellton) d'autres services importants comme l'hôpital régional, Service Canada et Service Nouveau-Brunswick. Quant à la municipalité d'Atholville, elle offre des services à partir de son hôtel de ville, notamment le service de déneigement, l'entretien des routes, les services d'eau et d'égouts, entre autres.

2.j. Les actifs et les passifs

| Actifs du Village d'Atholville – 2013 | |
|---|----------------------|
| Terrains | 322 964 \$ |
| Immeubles | 4 567 158 \$ |
| Machinerie et équipements | 809 079 \$ |
| Machinerie lourde | 342 888 \$ |
| Routes et rues | 1 359 482 \$ |
| Récréation et culture | 115 200 \$ |
| Eaux et égouts | 3 559 008 \$ |
| TOTAL des ACTIFS | 11 075 779 \$ |
| Passifs du Village d'Atholville - 2013 | |
| Total | 2 594 000 \$ |

2.k. L'assiette fiscale pour payer les services municipaux/locaux et le taux de l'impôt foncier

| | <i>Population 2011</i> | <i>Assiette fiscale 2014</i> | <i>Superficie des terres en km²</i> | <i>Taux fonciers 2014</i> |
|-----------------------------|------------------------|------------------------------|--|---------------------------|
| Village d'Atholville | 1237 | 123 828 700 \$ | 10,25 km ² | 1,4559 |
| DSL de Val D'Amours | 1858 | 56 295 650 \$ | 72,65 km ² | 1,0975 |
| DSL de Saint-Arthur | 683 | 22 232 600 \$ | 36,26 km ² | 1,1809 |
| Total | 3778 | 202 356 950 \$ | 119.16 km² | -- |

2.l. Rôle / fonction au sein de la région de Restigouche et de la province du N.-B.

Chaque communauté possède des aspects qui contribuent au développement du Restigouche et à la province. L'apport des nombreux commerces et entreprises de la région au développement du Restigouche et à l'épanouissement de l'économie est indéniable. Les parcs, les terrains de jeux et les infrastructures sportives attirent les gens de partout au Restigouche. L'aréna à Saint-Arthur recevait des joueurs de hockey de partout puisqu'elle fait partie de l'Association du hockey mineur. Une fois reconstruite, elle continuera de jouer un rôle prépondérant et servira de lieu de rassemblement pour les activités sportives et communautaires diverses. Val D'Amours est un DSL très majoritairement acadien. On le surnomme le sommet de l'Acadie puisqu'il s'agit de la région habitée la plus élevée en altitude au Nouveau-Brunswick.

2.m. Les forces/les acquis, l'avenir souhaité pour les communautés, les améliorations à apporter à nos communautés pour y arriver

Le Village d'Atholville compte parmi ses forces un bilinguisme presque total dans ses documents et ses services. De plus, le secteur commercial et industriel fait rouler l'économie en raison de l'activité élevée des commerces et du moulin AVCell. Le Parc Sugarloaf fait également partie des acquis qui pourraient être développés davantage. Il s'agit d'un très beau parc qui offre un grand potentiel de développement pour attirer les touristes et les gens du coin.

À Saint-Arthur, l'aréna comptait certainement parmi les plus grands acquis. Toutefois, les domaines de la chasse, la pêche et la nature en général font aussi partie des forces de la région. Malheureusement, ce secteur au potentiel énorme et pourvu de nombreux attraits touristiques, manque sérieusement de promotion et de valorisation à l'échelle provinciale. Le réseau de sentiers forestiers pourrait être amélioré et agrandi afin de permettre aux gens d'en profiter davantage. L'aspect touristique de la chasse et la pêche a grandement besoin d'être développé.

À Val D'Amours, le bilinguisme, le bénévolat actif et les clubs sociaux font tous partie des forces. Les améliorations à apporter seraient d'abord le problème de l'absence de jeunes dans le DSL. En effet, comme partout ailleurs dans les communautés rurales de la province, une des plus grandes préoccupations est que les jeunes ont tendance à quitter l'endroit et aller s'établir ailleurs. Promotion, développement, création d'emplois et incitatifs divers sauront apporter des améliorations à ce problème et retenir les jeunes dans la communauté.

2. n. Les structures de gouvernance et les outils qu'elles nous procurent pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et réaliser l'avenir souhaité pour nos communautés

Les deux DSL sont actuellement gérés par la province et ne possèdent aucune gouvernance locale. Ceci pose un gros problème parce que les besoins des citoyens ne sont pas toujours entendus ou compris par leur gouvernement. Davantage de projets et de développement pourraient être entrepris si les DSL étaient gouvernés localement. Si les décisions étaient prises sur place, il y aurait beaucoup plus de perspectives de progrès.

À Atholville, les fonds obtenus sont gérés par le conseil municipal, ce qui donne plus de liberté pour accomplir ce que la population désire réellement. Une vision communautaire et une perspective d'ensemble contribueraient en grande partie à la croissance et l'amélioration de nos régions.

3. L'option de regroupement retenue— municipalité, communauté rurale

L'option retenue par le Comité de travail est le regroupement en municipalité.

3.a. Les objectifs ciblés par les communautés

Objectifs politiques

- Fournir aux résidents la possibilité de choisir, de façon démocratique, leurs représentants, lesquels seront appelés à prendre des décisions en matière de services, d'arrêts et d'impôt foncier qui tiennent compte de leurs besoins et y répondent.
- Ramener dans les mains des membres de la communauté les décisions s'y rapportant.
- Obtenir la responsabilité des services locaux à un rythme acceptable pour la communauté et à des coûts abordables pour elle.
- Disposer d'un pouvoir décisionnaire dans le cadre du partage de services avec d'autres collectivités.
- Améliorer le pouvoir politique concernant les décisions de la commission de services régionaux dont dépend la municipalité (p. ex. avec une population plus large, la proportion des voix de la municipalité dans les affaires de la commission peut augmenter).

Objectifs sociaux

- Soutenir et maintenir les efforts des bénévoles locaux.

- Renforcer la communication et la collaboration parmi les résidents, les groupes et les bénévoles de la communauté.
- Préserver le caractère et l'identité de la communauté.
- Améliorer les espaces communautaires utilisés pour les réunions et les assemblées.

Objectifs économiques

- Renforcer et diversifier l'assiette économique.
- Centrer davantage les industries dans les secteurs désignés (parcs) qui conviennent le mieux et qui sont mieux situés pour attirer, desservir et maintenir des aménagements industriels.

Objectifs environnementaux

- Mieux aborder les questions liées à l'environnement, actuelles et futures (par exemple, la rareté ou la contamination des sources d'approvisionnement en eau et le besoin d'un réseau d'aqueduc et d'un réseau d'égout).
- Mieux planifier l'utilisation des terres afin de protéger les zones écologiquement sensibles et préserver l'intégrité des terres forestières et agricoles.

Objectifs administratifs et en matière de services

- Mieux planifier l'utilisation des terres afin de s'assurer que le développement se fait là où les services appropriés et l'infrastructure associée existent déjà ou là où ils peuvent être fournis dans des délais raisonnables et de manière économique et efficace.
- Fournir des services locaux en plus grand nombre et de meilleure qualité.
- Employer du personnel formé et compétent pour servir le conseil et la communauté.

Objectifs financiers et fiscaux

- Exercer un contrôle local sur les impôts fonciers.
- Réduire les coûts au moyen d'économies d'échelle (lorsque le coût total du service est réparti entre un plus grand nombre de contribuables, le coût pour chaque contribuable est réduit).
- Réduire les coûts en évitant le dédoublement de l'infrastructure, des installations et de l'équipement, faisant ainsi une meilleure utilisation de ressources publiques restreintes.
- Jouir d'un meilleur accès aux programmes de financement mis en place par les autres ordres de gouvernement.

3.c. Avantages et inconvénients

Les avantages ont été détaillés plus haut. Ils sont nombreux et touchent principalement les possibilités de partage des coûts, le développement économique, le pouvoir de négociation, l'accès à des fonds de développement, les revenus de la taxe sur l'essence, le pouvoir de décision en ce qui a trait aux services, l'influence sur les décisions touchant le réseau des routes et la présence d'un bassin de ressources humaines.

Les inconvénients touchent essentiellement l'augmentation des taux d'imposition de l'impôt foncier pour les commerces et les résidences secondaires dans les DSL.

4. Le regroupement proposé

4.a. Les limites territoriales

La nouvelle communauté comprendrait Atholville, Val D'Amours et Saint-Arthur, ainsi qu'une propriété sise dans Blair Athol.

4.b. Le maintien et le renforcement des identités communautaires

Le maintien et le renforcement des identités communautaires sont d'une importance primordiale dans ce projet. Chaque communauté possède ses traits distincts, il faut donc s'assurer que ces traits demeurent ainsi afin de garder le charme et les valeurs propres à chacune. Les services restent les mêmes; par exemple, chaque endroit garde sa brigade de pompiers. L'aspect de la sécurité publique en général reste pareil; les services d'urgences ne changent pas. Les adresses ne changeront pas.

4.c. Le nom

Selon la décision du comité de travail et basé sur les consultations multiples, il s'agit d'une annexion des DSL de Saint-Arthur et de Val D'Amours au Village d'Atholville, par conséquent le nom reste Atholville. Le grand village comptera ainsi trois quartiers : Atholville, Val D'Amours et Saint-Arthur. Pour ce qui est du service d'urgence, le 911, les DSL et le Village gardent leurs identités puisque les noms restent pareils. Néanmoins, le nouveau conseil aura l'option de changer de nom.

4.d. Les quartiers

Tel que mentionné plus haut, les quartiers sont déterminés selon les divisions actuelles. Atholville va être un quartier, Val D'Amours un quartier et Saint-Arthur un quartier puisque qu'on tend vers une nouvelle municipalité.

4.e. Le conseil et les comités du conseil

Le nouveau conseil sera composé d'un maire et de six conseillers. Trois, du quartier d'Atholville; deux, du quartier de Val D'Amours; et un de Saint-Arthur. La proportion de l'électorat et de la représentation se présente comme suit :

Le tableau suivant représente le nombre d'électeurs et le nombre de représentants et représentantes dans chaque quartier.

| Quartier | Localité | Nombre d'électeurs (Élections 2012) | Nombre de conseiller-s | Pourcentage de l'électorat | Population totale selon le recensement 2011 |
|----------|-------------------------|-------------------------------------|------------------------|----------------------------|---|
| 1 | Saint-Arthur | 593 | 1 | 19% | 683 |
| 2 | Val D'Amours | 1 454 | 2 | 46% | 1 858 |
| 3 | Atholville | 1 087 | 3 | 35% | 1 237 |
| | Ensemble de l'électorat | 3 134 | 1 maire | | |
| | TOTAL | 3 134 | 7 | 100% | 3 778 |

L'organisation du conseil municipal du Village d'Atholville consiste actuellement en un maire et cinq conseillers. Ce conseil se penche sur le **service de protection**, les **finances et l'administration**, les **services communautaires**, le **développement résidentiel, industriel et commercial** et les **travaux publics**. Le service de protection vise à assurer un service de protection adéquat contre les incendies. De plus, ce secteur est responsable de coordonner le plan des mesures d'urgence et s'occupe des services de police dans la municipalité. Les finances et l'administration gèrent tout ce qui a trait aux finances de la municipalité, soit les demandes de financement, les projets en capital, les projets de création d'emploi, le personnel, etc. Ce service a la tâche également de promouvoir les activités comme *le jour du Souvenir* et *le jour du Nouveau-Brunswick*. Le service communautaire a comme rôle de s'assurer que les citoyens aient accès à diverses activités sportives, culturelles et sociales. Il est également représenté auprès de divers organismes comme la bibliothèque, le conseil de Sentiers NB et la Chambre de commerce régionale de Campbellton. Le développement résidentiel, industriel et commercial s'occupe de planifier le développement de la municipalité, des arrêtés municipaux, de l'embellissement, du parc industriel et du secteur touristique. Les travaux publics se consacrent à l'entretien des rues et du système d'eaux et d'égout.

4.f. Comités de citoyens

Le Comité de travail n'a pas fait appel à des comités de citoyens comme tels. Il a opté plutôt vers la consultation continue avec les citoyens et les leaders des divers milieux dans les trois communautés.

4.g. L'appui aux organismes communautaires

La municipalité d'Atholville continue de fournir de l'aide aux organismes dans la mesure du possible et selon les limites du budget. L'appui se manifeste surtout par la participation des élus aux diverses activités communautaires.

4.h. La représentation au sein des organismes régionaux et locaux de prestation de services

Le Village d'Atholville représente sa municipalité au sein d'organismes régionaux et locaux telles la Chambre de commerce, l'Association touristique, l'Association des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick, la Commission des bibliothèques, la Commission de services régionaux Restigouche, la CBDC (Corporation au bénéfice du développement économique), notamment. Chaque affiliation est étudiée et analysée en fonction de son utilité et des avantages qui en découlent pour la communauté.

4.i. Les services municipaux locaux actuels

Les services actuels comprennent les segments suivants :

- Les services de protection, la police, les incendies et les mesures d'urgence
- Les travaux publics, comprenant les lumières de rue, le déneigement et l'entretien des routes
- Les services de collecte des déchets solides, l'urbanisme et l'embellissement
- Les services récréatifs et culturels, les sports, la salle communautaire Alma, la bibliothèque et les parcs
- Les services d'eau et d'égouts

4.j. Les arrêtés municipaux

Le Village d'Atholville possède des arrêtés municipaux, alors que les DSL suivent les lois provinciales. Les arrêtés du Village d'Atholville vont s'appliquer à la grande municipalité une fois le regroupement réalisé. Les règlements actuels sur le zonage dans les DSL ainsi que le plan d'urbanisme, continueront de s'appliquer.

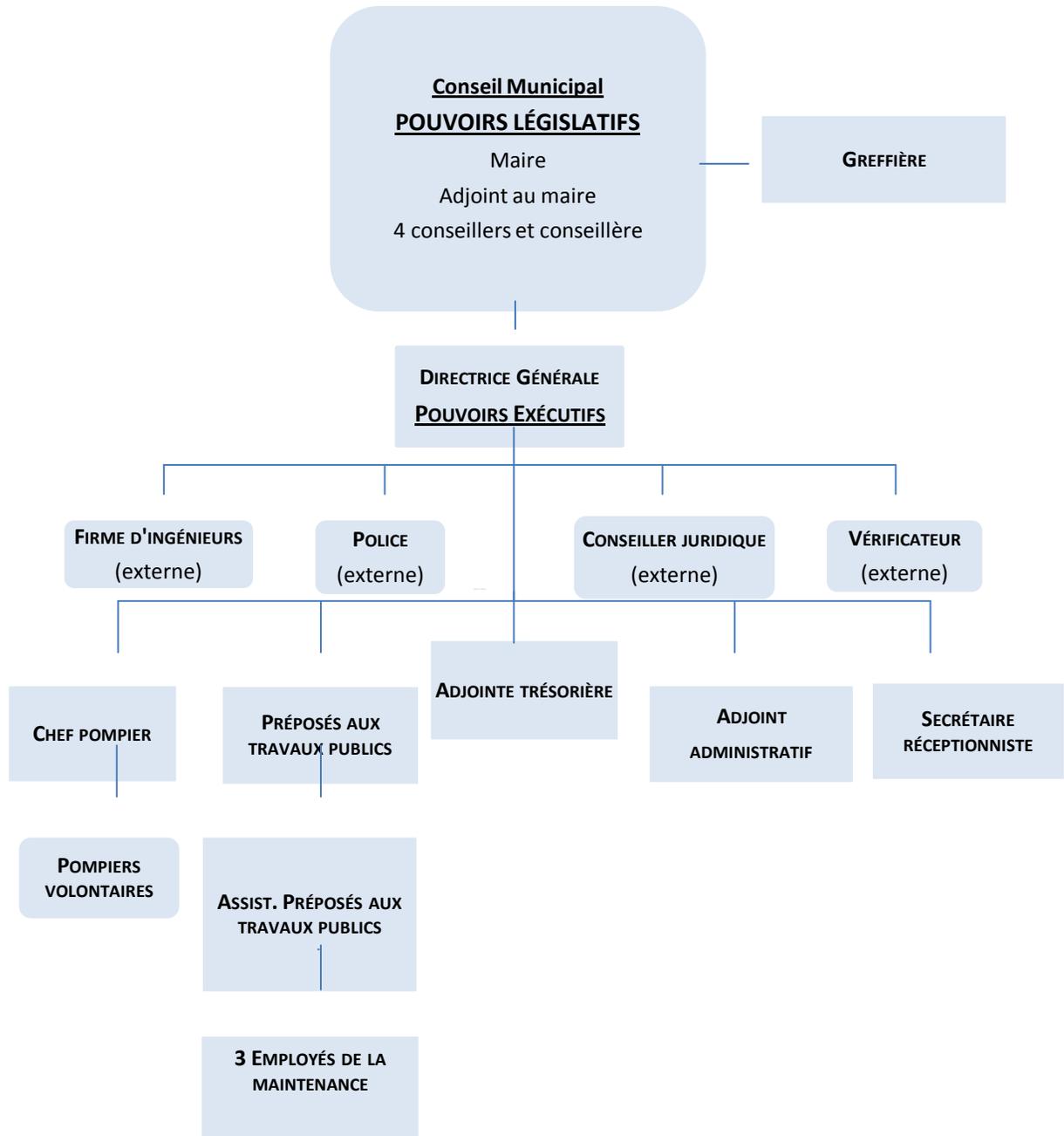
Une mise à jour et une refonte s'imposent. Il est important de noter que la municipalité va se retrouver avec un secteur urbain et un secteur rural. Les besoins en sont différents. Les modifications et les ajouts se feront graduellement, selon la volonté et les décisions prises alors par le conseil élu.

Voir à l'Annexe la liste et le lien vers les [arrêtés municipaux](#).

4.k. Le personnel et la structure administrative

Jusqu'à présent, la composition du personnel, la prestation des services et la structure administrative demeurent telles quelles, elles seront éventuellement revues selon les besoins. Il s'agira d'une période d'essai et avec le temps, les besoins seront réévalués. Si la nécessité se fait sentir, d'autres employés pourront être embauchés. Voici comment se présente l'organigramme du Village d'Atholville en octobre 2014 :

Organigramme du Village d'Atholville en octobre 2014.



4.1. Actifs et passifs et la répartition de ceux-ci

Les DSL de Saint-Arthur et de Val D'Amours possèdent quelques actifs en équipement et en propriétés. Saint-Arthur n'a pas de passif ou de dette. Les données du village d'Atholville figurent dans le tableau déjà présenté au point [2.j](#). Pour ce qui est des dettes du DSL de Val D'Amours, on compte le paiement d'un contrat de location de 24 746 \$ par année et un paiement de 9 586,13 \$ pour l'installation d'un réservoir et la réparation d'une borne d'incendie. De plus, ce DSL attend l'achat d'un nouveau camion d'incendie.

4.m. Projections budgétaires – Dépenses et revenus annuels, et taux d'impôt foncier annuels

Les projections budgétaires ont été préparées pour une période de 3 ans, soit de 2016 à 2018.

4.m.1. Projections des dépenses incluant les dettes du village.

Les dépenses de la municipalité proposée se chiffrent à près de 3,3 millions de dollars en 2016. L'augmentation annuelle moyenne des dépenses au sein du village et des DSL au cours des 5 dernières années ayant été de près de deux pour cent, les projections budgétaires prévoient le même pourcentage d'augmentation annuelle par la suite.

Voir le [tableau 4.m.1](#) à l'annexe

4.m.2. Dettes du village et des DSL

Les actifs (p. ex. les bâtiments, les terrains et l'équipement, les fonds de réserve, les centres communautaires et les casernes d'incendie qui appartiennent au gouvernement provincial dans les DSL) deviendraient ceux de la municipalité agrandie. Le DSL de Saint-Arthur n'a pas de dette.

Les dettes du village d'Atholville continueraient d'être assumées et payées par les propriétaires fonciers du territoire du village actuel. Il en va de même pour les dettes du DSL de Val D'Amours, qui seront assumées par les propriétaires fonciers du DSL actuel. Toutefois, toutes dettes futures contractées par la plus grande municipalité seraient absorbées par l'ensemble de ses citoyens.

4.m.3. Projections des recettes

L'assiette fiscale :

Toujours en se basant sur l'expérience du passé au sein des deux DSL et du village, une augmentation annuelle moyenne de deux pour cent de l'assiette fiscale du village agrandi est estimée pour les trois premières années. Il est donc estimé que l'assiette fiscale se chiffrerait à près de 213 millions de dollars en 2016 et croîtra de deux pour cent annuellement par la suite.

Voir le [tableau 4.m.3](#) à l'annexe.

4.m.4. Impôt foncier dans le village actuel

Le taux d'impôt foncier du village actuel est 1,4559 \$ du 100\$ d'évaluation foncière. Le nouveau conseil décidera du taux par après lors de la préparation du budget 2017 en tenant compte des revenus et des dépenses à ce moment-là.

4.m.5. Impôt foncier dans les deux DSL

Le taux d'impôt foncier augmenterait de six cents du 100\$ d'évaluation foncière en 2016 au sein des deux DSL pour les propriétés résidentielles occupées par le propriétaire.

Toutefois, le taux d'impôt foncier des biens résidentiels non occupés par le propriétaire (appartements, chalets, terrains vacants) connaîtrait une hausse de 46 cents du 100 \$ d'évaluation en 2016, tandis que les biens non résidentiels (entreprises) verraient leur taux d'impôt foncier augmenter de 70 cents du 100 \$ d'évaluation en 2016. Ces augmentations, qui surviendraient seulement en 2016, comprennent les réductions prévues au taux d'impôt foncier provincial pour ces types de propriétés.

Le nouveau conseil décidera par la suite du taux d'impôt foncier pour les années suivantes en tenant compte des revenus et des dépenses à ce moment-là.

Voir les tableaux [4.m.5.](#) à l'annexe qui décrivent l'augmentation prévue aux taux et aussi à la facture d'impôt foncier par type et par valeur de propriété.

4.m.6. Subvention annuelle de financement et de péréquation communautaire

La subvention annuelle de péréquation et de financement communautaire accordée à la municipalité agrandie serait de 355 931 \$ en 2016. La subvention annuelle de péréquation et de financement communautaire accordée aux municipalités, communautés rurales et DSL sera révisée d'ici 2016 et donc pour les fins de projections budgétaires, le même montant qu'en 2015 a été projeté pour les années 2016 à 2018.

4.m.7. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales projetées de la municipalité agrandie proposée proviendraient, entre autres, de la location de locaux et de l'émission de licences et permis (par exemple, les permis de construction), et se chiffrerait à 141 082\$ en 2016, 2017 et 2018.

4.m.8. Fonds de la taxe sur l'essence

La municipalité proposée serait aussi admissible à recevoir une contribution annuelle en provenance du nouveau Fonds de la taxe sur l'essence pour la réalisation de projets d'infrastructure municipale. La répartition des investissements en provenance du fonds est déjà en place pour la période 2014-2018 et le village d'Atholville recevra une contribution de 431 221 \$ pendant cette période, soit une moyenne de 86 244 \$ par année (69,72 \$ par habitant par année avec une population de 1 237 selon le recensement 2011). La municipalité agrandie pourrait aussi possiblement recevoir une contribution additionnelle à partir de la partie du fonds défiée aux régions non incorporées pendant cette période.

De plus, à partir de 2019, la municipalité agrandie devrait recevoir une contribution annuelle par habitant (basée sur la population du recensement de 2016) dans le cadre de la prochaine phase du fonds (2019-2023). Advenant que l'attribution annuelle déterminée selon la population demeurerait la même que celle

en vigueur présentement, la municipalité proposée serait admissible à recevoir une contribution annuelle d'environ 263 403 \$ à partir de 2019, et donc de la somme de 1,3 million de dollars pendant la période 2019-2023.

4.m.9. Terres agricoles

Aucune terre agricole inscrite au Plan d'identification des terres agricoles (PITA) ne ferait l'objet d'une augmentation de l'impôt foncier avec la création de la municipalité agrandie.

Toutefois, les maisons des agriculteurs et les entreprises des agriculteurs seraient traitées de la même façon que les autres maisons et entreprises, elles subiraient aussi les mêmes augmentations de l'impôt foncier.

4.n. Les conditions requises (par les communautés) au regroupement

Quelques conditions s'appliquent, notamment :

- Garder les employés actuels
- Affecter la responsabilité des dettes à la communauté qui les a contractées. Aucune communauté n'assumera les dettes des autres communautés lors de la constitution de la nouvelle municipalité.
- Maintenir les services et les infrastructures existants, les services d'incendie, les casernes, les pompiers, notamment.

4.o. Les avantages et les inconvénients du regroupement proposé par rapport à la situation actuelle

Par rapport à la situation actuelle, les DSL pourraient retirer des avantages directs, notamment un plus grand pouvoir décisionnel et un accès à la taxe sur l'essence. La qualité des services offerts et les possibilités de développement économique seraient également améliorées. Des projets de plus grande envergure pourraient être réalisés en raison du nombre plus élevé de citoyens et du plus grand territoire. Toutefois, un regroupement engendrera une augmentation du taux de taxe pour tous les types de propriétés.

4.p. La question des routes

Certaines questions ressorties lors de la session de vision communautaire place la question des **routes** comme prioritaire. Il est important de comprendre les limites du pouvoir des communautés, certaines routes notamment relèvent de la province. On peut établir des priorités et mettre la pression mais on n'a pas de contrôle comme tel.

Les routes dans les deux DSL

Dans le cadre du plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a mis en place de nouvelles lignes directrices provinciales concernant la responsabilité des routes locales afin que les communautés qui choisissent de s'unir soient en mesure de payer les services de routes dont elles seraient responsables.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure, à partir du district 1 de Bathurst, continuerait d'assurer le même niveau de service d'entretien en été et en hiver des routes des deux anciens DSL, aussi longtemps

que la municipalité le trouvera bénéfique et préférable. La municipalité pourrait conclure un contrat avec un autre fournisseur de services ou se doter de la capacité requise afin d'assurer les services d'entretien des routes. Si la municipalité souhaite prendre d'autres dispositions, elle devra donner un préavis d'au moins 12 mois au ministère des Transports et de l'Infrastructure, après quoi les nouvelles dispositions deviendront permanentes.

Dès son incorporation, la municipalité agrandie deviendrait responsable de 100 % des coûts d'entretien des routes locales ainsi que de 50 % des coûts d'entretien des routes régionales situées dans les deux DSL, soit 48 km de routes, dont 19,5 km de routes locales. Dès l'incorporation, l'administration et le contrôle de toutes les routes de la nouvelle municipalité relèverait de la municipalité, sauf celles classées régionales ou provinciales.

Une évaluation de l'état des routes réalisée à l'été 2014 a permis de constater qu'un grand pourcentage des routes locales des DSL sont jugées être en état acceptable, ce qui veut dire que la responsabilité pour leur réfection à venir serait léguée à la municipalité dès l'incorporation de celle-ci. Les routes locales des DSL qui nécessiteront des réfections par le ministère des Transports et de l'Infrastructure seront remises en état dans un délai de huit ans suivant l'incorporation de la municipalité agrandie.

Advenant que la municipalité agrandie soit constituée, l'évaluation de l'état des routes locales réalisée à l'été 2014 sera mise à jour selon l'état des routes à ce moment-là et servira de point de départ pour la répartition de la responsabilité de la réfection des routes.

Au total: Il y a 28,519 km de routes régionales (Responsabilité de la province en ce qui a trait au budget immobilisation), et 40,131 km de routes municipales ou locales, responsabilité de la nouvelle municipalité.

Le coût des travaux d'entretien des routes régionales est partagé entre le ministère et la municipalité. En 2014, la municipalité paye 50,75 \$ par mois pour les 6 mois d'été et 165,50 \$ par mois pour les 6 mois d'hiver par kilomètre, peu importe le coût réel.

Tous les coûts d'immobilisation sont à la charge du gouvernement provincial, tel que mentionné plus haut.

(Voir en annexe, [le petit tableau 4.p.](#) présentant le total des routes dans les deux DSL)

5. Participation des parties prenantes à la réalisation de l'étude

5.a. Activités (p. ex. documents d'information, site Internet, sessions d'information, rencontres avec groupes cibles, sondage par courrier ou téléphone)

En plus des nombreuses rencontres du groupe de travail, le Comité a organisé des rencontres publiques, une séance de vision communautaire, des consultations avec les guides d'opinion et la communauté d'affaires. Des présentations détaillées et faites de vive voix ont été organisées dans chaque communauté afin d'informer la population et les dirigeants des démarches entreprises, des options offertes et des décisions possibles. Des consultations à chaque étape ont permis de recueillir l'opinion des citoyens au fur et à mesure de l'avancement du dossier. Le présent rapport final de l'étude de faisabilité sera rendu public et affiché sur le site Internet du village d'Atholville.

En début mai 2014 se tenait séparément dans chaque communauté la quatrième consultation publique afin d'informer davantage la population, présentation à l'appui, des démarches entreprises et de la signification du projet de restructuration. La raison d'une présentation faite

séparément dans chaque communauté est de permettre aux citoyens de s'exprimer librement et de faire connaître leurs préoccupations.

Le rapport final sera remis au ministre à la mi-octobre 2014. D'autres informations seront diffusées dans les communautés afin de les inciter à participer au plébiscite du 8 décembre 2014, dans le cas de Val D'Amours et de Saint-Arthur. Misant sur les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves dans d'autres communautés, un plan d'action et de marketing a été adapté et adopté pour mobiliser les citoyens et les inciter au vote. Les citoyens d'Atholville pourront exprimer leur opinion au conseil municipal avant le 8 décembre 2014.

5.b. Résultats (participation; points de vue exprimés)

Une analyse et une synthèse ont suivi la séance de vision communautaire. Les points de vue exprimés et les préoccupations soulevées par les participantes et les participants aux différentes séances d'information et de travail, s'avéraient être les mêmes que ceux vécus par les représentants des communautés au sein du Comité de travail. L'assistance était assez impressionnante tout au long des présentations. L'assistance lors des présentations audiovisuelles des données et des chiffres est digne de mention, notamment à Val D'Amours (125 personnes) et Saint-Arthur (80 personnes). Atholville rassemblait 50 personnes et la question du plébiscite, ou plutôt l'absence de celui-ci dans la municipalité, semblait constituer une préoccupation. En général, les commentaires étaient positifs, la présentation a été bien reçue et les représentants ont été félicités pour le travail accompli. Une autre présentation a été offerte aux guides d'opinion et à la communauté des affaires : Dirigeants d'associations, chefs d'entreprises, pompiers, etc. La réponse a été tout aussi positive.

La présentation portait sur la gouvernance, la représentation, les projections budgétaires et le partage des coûts.

5.c Conciliation des points de vue

Un facteur prédominait lors des discussions et des présentations : L'acceptation du projet de regroupement par la population en général et le manque d'opposition réelle au projet. La préparation mentale a eu lieu graduellement par l'information continue. La perspective de l'auto-gouvernance, la culture des partages des services, l'économie dans le regroupement, entre autres, ont fait leur chemin dans l'esprit des gens. Les membres du comité ont eu plus d'explications que de justifications à donner.

6. Conclusion et recommandations au ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, l'honorable Brian Kenny.

Il est force de constater qu'énormément de travail a été accompli par le Comité de travail, soutenu par l'ensemble des trois communautés, vers la réussite du projet de regroupement des trois communautés d'Atholville, de Val D'Amours et de Saint-Arthur. Travail en comité, consultations publiques, séances d'information et de travail, élaboration d'une vision communautaire, rien n'a été laissé au hasard et chaque étape a été accomplie avec rigueur et dévouement. La volonté de créer une communauté dynamique, forte et prospère est apparente et sert de moteur aux démarches entreprises.

Sans vouloir fermer les yeux devant les nombreux défis qui les attendent, les résidents des trois communautés ont démontré par leur travail acharné, qu'ils sont prêts à faire face aux éventuelles difficultés qui les attendent quant à la mise en place du projet de regroupement. Ils ont vu depuis le début les nombreux avantages de l'union et sont prêts à aborder les inconvénients et faire face aux défis qui les attendent. Les résidents des trois communautés sont déterminés à s'associer en préparation d'un avenir meilleur pour les générations à venir.

RECOMMANDATION:

Le comité de travail recommande fortement au ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, l'honorable Brian Kenny, d'appuyer ce projet de regroupement des trois communautés d'Atholville, de Val D'Amours et de Saint-Arthur et de procéder à l'organisation d'un plébiscite pour les DSL de Val D'Amours et de Saint-Arthur le 8 décembre 2014.

Annexes

Arrêtés Municipaux – Village d’Atholville

Arrêtés sur les questions administratives Section A

- A-1 [Arrêté concernant l'administration et le conseil municipal](#)
A-3 [Arrêté concernant les représentants municipaux du Village d'Atholville](#)
A-5 [Arrêté portant prorogation du régime de retraite du personnel municipal d'Atholville](#)

Arrêtés sur l'utilisation des terrains Section L

No 31.

No 33

No 40A

Arrêtés sur les règlements et les permis Section R

- R-4 [Arrêté relatif à la fermeture des établissements de vente au détail dans le village d'Atholville](#)
..... [Annexe "A"](#) (.PDF)
R-6 [Arrêté relative aux fiacres, taxis, omnibus et autres véhicules servant au transport des passagers, etc.](#)
R-7 [Arrêté concernant les colporteurs](#)
..... [Annexe "A"](#)(.PDF)

Arrêtés sur la sécurité Section S

- S-1 [Arrêté concernant le service d'incendie](#)
S-2 [Arrêté concernant la prévention des incendies](#)
..... [Annexe "A"](#)(.PDF)
S-3 [Arrêté concernant la planification communautaire des mesures d'urgence](#)
S-7 [Arrêté concernant les lieux dangereux ou inesthétiques](#)
S-11 [Arrêté concernant le contrôle des animaux](#)
..... [Annexe "A"](#)(.PDF)
S-13 [Arrêté concernant les nuisances sonores](#)

Arrêtés sur la circulation et les rues Section T

- T-1 [Arrêté visant à réglementer la circulation](#)
T-2 [Arrêté concernant l'enlèvement de la neige](#)

Arrêtés sur les travaux urbains Section W

- W-1 [Arrêté réglementant les réseaux d'eau et d'égouts](#)
W-2 [Arrêté concernant les taxes d'eau et les redevances d'égouts](#)
..... [Annexe "A"](#) (.PDF)
W-4 [Arrêté visant à réglementer la collecte et l'élimination des ordures et autres matières](#)
..... [Annexe "A"](#)(.PDF) [Annexe "B"](#)(.PDF)

By-Laws respecting Zoning Section Z

Z

Projections budgétaires

4.m.1 PROJECTIONS BUDGÉTAIRES 2016-2018

| | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Projections des dépenses | 3,281,636 \$ | 3,347,269 \$ | 3,414,214 \$ |

| Projections des recettes | | | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Recettes non fiscales | 141,082 \$ | 141,082 \$ | 141,082 \$ |
| Subvention de financement et de péréquation | 355,931 \$ | 355,931 \$ | 355,931 \$ |
| Impôt foncier - Atholville | 1,875,692 \$ | 1,913,206 \$ | 1,951,470 \$ |
| Impôt foncier - Val d'Amours | 719,509 \$ | 733,899 \$ | 748,577 \$ |
| Impôt foncier - Saint Arthur | 275,882 \$ | 281,399 \$ | 287,027 \$ |
| Total des recettes | 3,368,096 \$ | 3,425,517 \$ | 3,484,087 \$ |

| | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Surplus, ou plutôt excédent des recettes sur les dépenses | 86,460 \$ | 78,248 \$ | 69,873 \$ |
|---|-----------|-----------|-----------|

Tableau 4.m.3.

PROJECTIONS DE L'ASSIETTE FISCALE 2014-2018

| | 2014 | | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 |
|-----------------|--------------------------|-------|--------------------------|-------|--------------------------|----|--------------------------|----|--------------------------|
| Atholville | 123,828,700.00 \$ | 2% | 126,305,274.00 \$ | 2% | 128,831,379.48 \$ | 2% | 131,408,007.07 \$ | 2% | 134,036,167.21 \$ |
| Saint-Arthur | 22,232,600.00 \$ | 0% | 22,232,600.00 \$ | 0% | 22,232,600.00 \$ | 2% | 22,677,252.00 \$ | 2% | 23,130,797.04 \$ |
| Val d'Amours | 56,295,650.00 | 5.08% | 59,155,469.02 \$ | 5.08% | 62,160,566.85 \$ | 2% | 63,403,778.18 \$ | 2% | 64,671,853.75 \$ |
| Ensemble | 202,356,950.00 \$ | | 207,693,343.02 \$ | | 213,224,546.33 \$ | | 217,489,037.25 \$ | | 221,838,818.00 \$ |

4.m.4 Taux d'impôt foncier selon les types de biens et l'évaluation foncière au village d'Atholville en 2014, et comme grand village en 2016.

| | | | |
|------------|---------------------|--------------|--------------------|
| Atholville | Evaluation foncière | 2014 Village | 2016 Grand Village |
|------------|---------------------|--------------|--------------------|

| | | | | | |
|--|-------------------|--------|-------------|--------|-------------|
| Résidentiel occupé par le propriétaire | 100,000 \$ | 1.4559 | 1,455.90\$ | 1.4559 | 1,455.90\$ |
| | 200,000 \$ | | 2,911.80\$ | | 2,911.80\$ |
| | 500,000 \$ | | 7,279.50\$ | | 7,279.50\$ |
| | | | | | |
| Résidentiel non occupé par le propriétaire (appartements, chalets, etc) | 100,000 \$ | 2.7932 | 2,793.20\$ | 2.5792 | 2,579.20\$ |
| | 200,000 \$ | | 5,586.40\$ | | 5,158.40\$ |
| | 500,000 \$ | | 13,966.00\$ | | 12,896.00\$ |
| | | | | | |
| Autres propriétés résidentielles (terres agricoles, terrains inoccupés, etc.) | 100,000 \$ | 2.7932 | 2,793.20\$ | 2.6732 | 2,673.20\$ |
| | 200,000 \$ | | 5,586.40\$ | | 5,346.40\$ |
| | 500,000 \$ | | 13,966.00\$ | | 13,366.00\$ |
| | | | | | |
| Non résidentiel (entreprises) | 100,000 \$ | 4.2049 | 4,204.90\$ | 4.0399 | 4,039.90\$ |
| | 200,000 \$ | | 8,409.80\$ | | 8,079.80\$ |
| | 500,000 \$ | | 21,024.50\$ | | 20,199.50\$ |

4.m.5. Tableau des taux de taxe.

Ce tableau donne des exemples de taux pour différentes évaluations foncières pour les différentes catégories de biens. La colonne « 2016 DSL » présente le scénario si la communauté demeure DSL; celle de « 2016 Village » présente le scénario de la communauté devenant partie du grand village. Les taux présentés dans ces tableaux proviennent du *Livre blanc* : *Améliorer le régime d'impôt foncier du N.-B.*, publié par le ministère des Finances du N.-B. en septembre 2012.

<http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/lg-gl/pdf/AmeliorerRegimeDimpotFoncierNB.pdf>

| Val d'Amours | Evaluation foncière | 2014 DSL | | 2016 DSL | | 2016 Village | |
|--|---------------------|----------|--------------|----------|--------------|--------------|--------------|
| Résidentiel occupé par le propriétaire | 100,000 \$ | 1.0975 | 1,097.50 \$ | 1.1482 | 1,148.20 \$ | 1.1575 | 1,157.50 \$ |
| | 200,000 \$ | | 2,195.00 \$ | | 2,296.40 \$ | | 2,315.00 \$ |
| | 500,000 \$ | | 5,487.50 \$ | | 5,741.00 \$ | | 5,787.50 \$ |
| Résidentiel non-occupé par le propriétaire (appartements, chalets, etc) | 100,000 \$ | 1.9133 | 1,913.30 \$ | 1.8600 | 1,860.00 \$ | 2.2808 | 2,280.80 \$ |
| | 200,000 \$ | | 3,826.60 \$ | | 3,720.00 \$ | | 4,561.60 \$ |
| | 500,000 \$ | | 9,566.50 \$ | | 9,300.00 \$ | | 11,404.00 \$ |
| Autres propriétés résidentielles (terres agricoles, terrains inoccupés, etc.) | 100,000 \$ | 1.9133 | 1,913.30 \$ | 1.954 | 1,954.00 \$ | 2.3748 | 2,374.80 \$ |
| | 200,000 \$ | | 3,826.60 \$ | | 3,908.00 \$ | | 4,749.60 \$ |
| | 500,000 \$ | | 9,566.50 \$ | | 9,770.00 \$ | | 11,874.00 \$ |
| Non résidentiels (entreprises) | 100,000 \$ | 2.885 | 2,885.00 \$ | 2.9611 | 2,961.10 \$ | 3.5923 | 3,592.30 \$ |
| | 200,000 \$ | | 5,770.00 \$ | | 5,922.20 \$ | | 7,184.60 \$ |
| | 500,000 \$ | | 14,425.00 \$ | | 14,805.50 \$ | | 17,961.50 \$ |
| | | | | | | | |
| Saint Arthur | Evaluation foncière | 2014 DSL | | 2016 DSL | | 2016 Village | |
| Résidentiel occupé par le propriétaire | 100,000 \$ | 1.1809 | 1,180.90 \$ | 1.2389 | 1,238.90 \$ | 1.2409 | 1,240.90 \$ |
| | 200,000 \$ | | 2,361.80 \$ | | 2,477.80 \$ | | 2,481.80 \$ |
| | 500,000 \$ | | 5,904.50 \$ | | 6,194.50 \$ | | 6,204.50 \$ |
| Résidentiel non occupé par le propriétaire (appartements, chalets, etc) | 100,000 \$ | 1.9967 | 1,996.70 \$ | 1.9507 | 1,950.70 \$ | 2.3642 | 2,364.20 \$ |
| | 200,000 \$ | | 3,993.40 \$ | | 3,901.40 \$ | | 4,728.40 \$ |
| | 500,000 \$ | | 9,983.50 \$ | | 9,753.50 \$ | | 11,821.00 \$ |
| Autres propriétés résidentielles (terres agricoles, terrains inoccupés, etc.) | 100,000 \$ | 1.9967 | 1,996.70 \$ | 2.0447 | 2,044.70 \$ | 2.4582 | 2,458.20 \$ |
| | 200,000 \$ | | 3,993.40 \$ | | 4,089.40 \$ | | 4,916.40 \$ |
| | 500,000 \$ | | 9,983.50 \$ | | 10,223.50 \$ | | 12,291.00 \$ |
| Non résidentiels (entreprises) | 100,000 \$ | 3.0101 | 3,010.10 \$ | 3.0971 | 3,097.10 \$ | 3.7174 | 3,717.40 \$ |
| | 200,000 \$ | | 6,020.20 \$ | | 6,194.20 \$ | | 7,434.80 \$ |
| | 500,000 \$ | | 15,050.50 \$ | | 15,485.50 \$ | | 18,587.00 \$ |

4.p. Les routes dans les DSL

| | Ashphalte | Enduit superficiel/ Chipseal | Gravier/Gravel | Total (km) |
|---------------------|---------------|------------------------------------|----------------|---------------|
| Routes provinciales | 0,000 | 0,000 | 0,000 | 0,000 |
| Routes régionales | 18,782 | 9,737 | 0,000 | 28,519 |
| Routes municipales | 0.000 | 17,935 | 22,196 | 40,131 |
| Total en km | 18,782 | 27,672 | 22,196 | 68,650 |

Dans les trois tableaux qui suivent, une liste des routes dans les deux DSL de Saint-Arthur et Val D'Amours telles qu'évaluées par le ministère des Transports et de l'Infrastructure à l'été 2014 :

| <u>Road code</u> | <u>AA-ROUTE NAME</u> | <u>Length</u> | <u>ASPH-CHIP</u> | <u>Surface</u> | <u>Drain</u> | <u>Brush</u> | <u>A-F COMMENTS</u> |
|------------------|-----------------------|---------------|------------------|----------------|--------------|--------------|---|
| | ST-ARTHUR AREA | | | | | | |
| R00275 | Route 275 | 1.702 | Chipseal | 2 | 3 | N/A | Road in good shape |
| R00275 | Route 275 | 9.679 | Chipseal | 1 | 3 | 2 | Road in good shape, we will do 3.0 km of chip |
| 5411 | Borris Road | 0.203 | Gravel | 4 | 3 | N/A | Need grading and ditching |
| 154 | Belanger Road | 1.161 | Gravel | 4 | 3 | 2 | we will do 0.50km of chipseal this year |
| 154 | Belanger Road | 0.877 | Chipseal | 2 | 3 | 3 | Ditching required and brush cutting- patching |
| 24 | Bujold Street | 0.201 | Gravel | 4 | 3 | N/A | Need grading and ditching also |
| 83 | Levesque Road, Chemin | <u>1.288</u> | Gravel | 4 | 3 | 3 | Old road--wooden road |
| | | 15.111 | | | | | |

| <u>Road code</u> | <u>AA-ROUTE NAME</u> | <u>LENGT H</u> | <u>ASPH-CHIP</u> | <u>SURFAC E</u> | <u>DRAI N</u> | <u>BRUS H</u> | <u>A-F COMMENTS</u> |
|------------------|-------------------------|----------------|-----------------------|-----------------|---------------|---------------|--|
| | Val D'amour AREA | | | | | | |
| R00275 | Route 275 | 6.508 | Pave | 2 | 2 | 1 | Road in good shape, was pave this year for 3.7 |
| R00275 | Route 275 | 5.48 | Chipseal & 1.0km Pave | 1 | 2 | N/A | Good shape |
| 22 | Bramham Gulch road | 3.436 | Gravel | 4 | 4 | 4 | Road close to traffic |
| 44 | Dube Lane | 4.5 | Gravel | 3 | 3 | 3 | Gravel road- really in bad shape |
| 157 | Ecole street | 0.239 | Chipseal | 1 | 2 | N/A | Good shape |
| 4 | Chemin des Erables | 1.636 | Chipseal | 1 | 2 | 3 | Road Good- need brush cutting ,clean ditch |
| 84 | Lac des Lys road | 4.267 | Chipseal | 2 | 3 | 2 | Drainage required |
| 84 | Lac des Lys road | 0.793 | Gravel | 4 | 4 | 4 | Public road-road in bad shape |
| 85 | Lily Lake Branch road | 2.012 | Gravel | 4 | 4 | 4 | Public road-road in bad shape |
| 174 | Malauze road | 6.083 | Chipseal | 3 | 3 | 2 | Major ditching-culvert replacement-padding |
| 93 | MacAbbie road | 0.261 | Gravel | 4 | 3 | 2 | Need brush cutting and drainage |
| 93 | MacAbbie road | 4.895 | Gravel | 4 | 4 | 4 | Road in bad shape |
| 100 | Melanson street | 0.201 | Chipseal | 1 | 2 | N/A | Road in good shape-minor work |

| <u>Roa d code</u> | <u>AA-ROUTE NAME</u> | <u>LENGT H</u> | <u>ASPH- CHIP</u> | <u>SURFAC E</u> | <u>DRAI N</u> | <u>BRUS H</u> | <u>A-F COMMENTS</u> |
|---------------------------|--|--------------------|-----------------------|---------------------|-------------------|-------------------|--|
| | Val D'amour AREA | | | | | | |
| 127 | Perron road | 2.829 | Chipseal | 3 | 3 | 2 | Road bad shape- Ditching required- padding |
| 127 | Perron road | 0.861 | Gravel | 4 | 3 | 3 | Road bad shape-brush Cut, Ditching |
| 46 | St-Aubin road | 0.761 | Chipseal | 3 | 3 | 3 | Major Ditching required |
| 173 | Val D'Amour road | 6.167 | Asphalt | 3 | 2 | 1 | Re-Ashpalt and slope protection-old rte 270 |
| 175 | Villeneuve road | 0.697 | Chipseal | 1 | 1.5 | N/A | Road in good shape |
| 175 | Villeneuve road | <u>1.014</u> | Gravel | 3 | 3 | 3 | Road in bad shape-- Gravel road |
| | GRAND TOTAL pour VAL D'AMOURS | 52.64 | | | | | |